



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 109/21

Objet

Cession d'une parcelle au
Conseil Départemental du
Jura sise « Au Mont de
Champvans »

Secrétaire de séance

Séverine CALINON

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
30 septembre 2021
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 69

Nombre de procurations : 8

Nombre de votants : 77

Date de la convocation : 23 septembre 2021

Date de publication : 08 octobre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, I. Girod, N. Gomet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, G. Jeannerod, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand, J. Lepetz, S. Marchand, C. Mathez, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, P. Roche, J.Y Roy, T. Ryat, P. ancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, M. Berthaud à P. Roche, C. Demortier à J.P Cuinet, D. Germond à J.B Gagnoux, J. Gruet à M. Mirat, M. Henry à J.C Robert, N. Jeannet à F. Dray, I. Mangin à S. Marchand.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

G. Ginet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne, J. Zasempa.

A l'occasion d'une demande d'alignement formulée lors de l'acquisition par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la société EQIOM de la parcelle cadastrée section AB n° 304 sise Au mont de Champvans, il a été constaté une discordance entre la limite du domaine public routier départemental et la limite cadastrale de ladite parcelle.

L'intervention du géomètre a permis de quantifier cet écart qui peut être gommé par la cession de la parcelle cadastrée section AB n°305 d'une surface de 230 m² au Conseil Départemental du Jura.

Cette opération est acceptée et consentie à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AB n°305 d'une superficie de 230 m² sise Au Mont de Champvans au Conseil Départemental du Jura,

- **PRÉCISE** que cette cession sera réalisée à l'euro symbolique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tout document y afférent.

Fait à Authume,
Le 30 septembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Départemental du Jura – Service Gestion financière et domanial



**Cession au département
d'une parcelle au Mont de Champvans**



SOURCE: BD ORTHO 2020 IGN

0 25 50 m

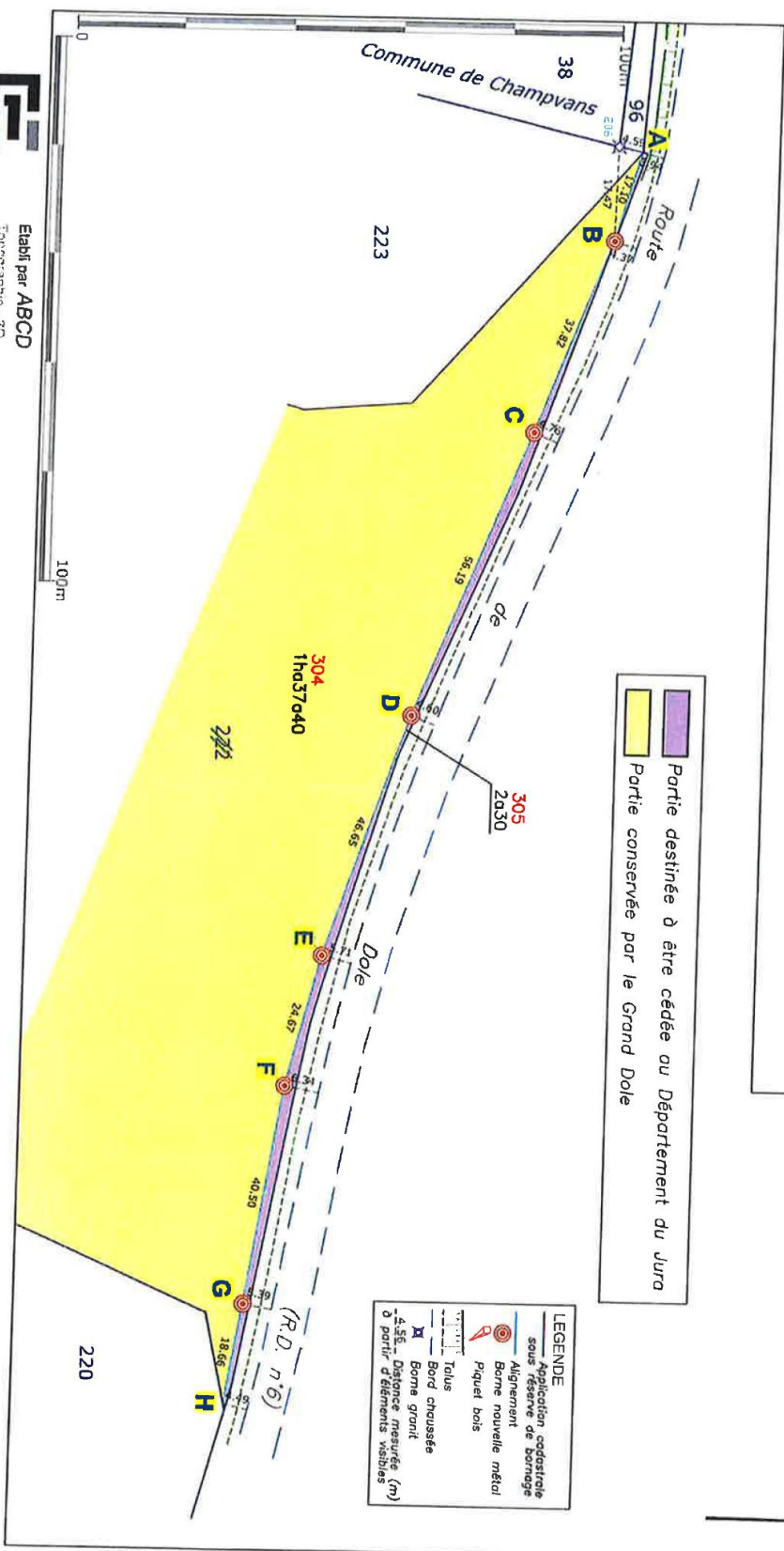


Commune de DOLE

Section 000 AB - Lieudit : "Au Mont de Champvans"

Echelle : 1/1000

PLAN D'ALIGNEMENT



GEOMETRE-EXPERT
CORRECTION DES ALIGNEMENTS
Etabli par ABCD
Topographie - 3D
Géomètre Expert Foncier
Ingénierie
Entretien Immobilier
Tél : 03 84 47 15 78 - Email : abcd@geometre-jura.com - Site : www.geometre-jura.fr

Dossier : 12092
Date : Octobre 2020
Responsable : Jérôme CRETIN-MATENAZ
Agence : DOLE

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20210930-10921-DE
Date de télétransmission : 12/10/2021
Date de réception préfecture : 12/10/2021